

« CE TÉMOIGNAGE DE NOTRE CONSCIENCE ... ! »

« Car ce qui fait notre gloire, c'est ce témoignage de notre conscience, que nous nous sommes conduits dans le monde, et surtout à votre égard, avec sainteté et pureté devant Dieu, non point avec une sagesse charnelle, mais avec la grâce de Dieu. Nous ne vous écrivons pas autre chose que ce que vous lisez, et ce que vous reconnaissez. Et j'espère que vous le reconnaîtrez jusqu'à la fin, comme vous avez déjà reconnu en partie que nous sommes votre gloire, de même que vous serez aussi la nôtre au jour du Seigneur Jésus... ! » II Cor 1:12-14.

Tous les prophètes dans l'Écriture nous appellent à rendre gloire à Dieu seul. Et s'il est un homme de Dieu qui nous exhorte à faire de même, c'est bien l'apôtre Paul, pour qui seul Dieu est digne de recevoir gloire et honneur. Or, l'apôtre écrit aux Corinthiens : « ... Ce qui fait notre gloire, c'est ce témoignage de notre conscience, que nous nous sommes conduits... avec sainteté et pureté devant Dieu... » II Cor 1:12. C'est là le seul sujet de gloire que l'Écriture concède à l'homme, le seul point d'honneur dont le croyant peut se réclamer. Paul écrit dans sa première lettre à ces mêmes Corinthiens : « Pour moi, il m'importe peu d'être jugé par vous, ou par un tribunal humain. Je ne me juge pas non plus moi-même, car je ne me sens coupable de rien ; mais ce n'est pas pour cela que je suis justifié. Celui qui me juge, c'est le Seigneur... ! » I Cor 4:3-4. Tout témoignage spirituel de la conscience est confirmé par le Témoignage de Christ, qui « parle » au-dedans de nous, tel que l'apôtre Paul l'écrit aux Romains : « l'Esprit de Dieu lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu... ! » Rom 8 :16.

Le racheté reçoit donc le témoignage d'une « tierce personne », c'est-à-dire de l'Esprit-Saint, qui confirme le témoignage de sa conscience. Car, s'il se trouve un domaine dans lequel subsiste le danger « de se tromper soi-même par de faux raisonnements... » Jac 1:22, c'est bien dans le domaine spirituel ; d'où la nécessité d'avoir l'humilité de se laisser éclairer et corriger, afin d'avoir, en face des adversaires, ainsi que l'écrit l'apôtre Pierre, comme en toute autre circonstance « une bonne conscience... afin que, là même où ils vous calomnient comme si vous étiez des malfaiteurs, ceux qui décrient votre bonne conduite en Christ soit couverts de confusion... » I Pier 3:16. C'est seulement une « bonne conscience » selon Dieu qui peut nous donner la force de surmonter la méchanceté de la calomnie, de même que nous ne saurions être égarés ou nous égarer nous-mêmes en ayant cette « bonne conscience », car seul ce qui est pur est accessible à la compréhension de la Pensée et de la Direction divines. Certes, l'on n'empêchera jamais quelqu'un de médire ou de soupçonner le mal ; tandis que, inversement, ceux qui ne retiennent que ce qui est vrai dans une personne, révèlent leur maturité d'esprit capable de discerner les vertus au travers de l'imperfection propre à tout homme... par cette honnêteté même de reconnaître qu'elle leur rappelle aussi leur propre imperfection... !

Jésus montra l'importance du Témoignage reçu de Son Père au sujet de Lui-même et de Son Enseignement. En effet, lors d'un jugement au sujet d'un crime ou d'un péché, la loi de Moïse stipule l'obligation de recevoir le témoignage d'au moins « deux ou trois personnes » Deut 19:15 ; depuis lors le sens de cette ordonnance s'est étendue à d'autres domaines de la vie. C'est ainsi que les pharisiens dirent à Jésus : « Tu rends témoignage de toi-même ; ton témoignage n'est pas vrai. Jésus leur répondit : Quoique je rende témoignage de moi-même, mon témoignage est vrai... ! » Jean 8:13-14, et Jésus de le leur démontrer, en disant « : Il est écrit dans votre loi que le témoignage de deux hommes est vrai ; je rends témoignage de moi-même, et le Père qui m'a envoyé rend témoignage de moi... ! » Jean 8:17-18. Ainsi, Jésus présente Son propre témoignage, et le témoignage de Son Père, comme étant les témoignages des deux personnes requises par la loi ! Ceci éclaire un aspect du Mystère de l'incarnation de Dieu en la Personne de Jésus, qui, en tant que « Fils de l'homme », a dit : « Si c'est moi qui rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas vrai. Il y en a un autre qui rend témoignage de moi, et je sais que le témoignage qu'il rend de moi est vrai... ! »

Jean 5:31-32. Jésus rend donc témoignage de Lui-même, et en tant que « Fils de l'homme » et en tant que « Fils de Dieu » ! Jésus n'a-t-il pas dit, en effet : « Il est écrit dans les prophètes : Ils seront tous enseignés de Dieu. Ainsi quiconque a entendu le Père et a reçu son enseignement vient à moi... » ? Jean 6:45. Ceci signifie qu'entre l'enseignement du Père (la loi) et l'enseignement de Jésus (la grâce), il n'y a aucune contradiction, mais accomplissement de cette loi. Aussi, combien est précieux le témoignage de cet « autre Consolateur », l'Esprit du Fils envoyé par Dieu en nous, et qui « crie Abba ! Père... ! » Gal 4:6. La Nature divine de ce « cri », jaillissant de l'intérieur de nous, confirme notre appartenance spirituelle à Christ et notre intimité avec Lui... !

La conviction seule ne suffit pas à indiquer une connaissance précise de la Volonté de Dieu. Combien d'aspirations, de décisions, et de manières d'agir apparemment légitimes, mais qui ne correspondent pas à la Volonté de Dieu. En effet, les attentes, les déceptions, le découragement ou les pressions de toutes sortes peuvent inciter l'âme à aspirer à des choses qui ne lui sont pas destinées ou qu'elle a elle-même imaginées... ! Ce n'est pas parce qu'une promesse ou une affirmation de la Parole correspond à un certain besoin d'un croyant que celui-ci a le droit de la considérer automatiquement comme étant la Volonté divine pour lui ! L'expérience de la vie nous a appris que ce que nous avons cru comme étant un signe, un appel, ou une direction d'En-haut se sont révélés parfois n'être que le produit de nos propres pensées, sincères certes, mais « sincérité » n'est pas nécessairement « vérité » ... ! La prière exprimée dans l'Esprit ne commande pas, elle demande à Dieu ; elle ne prend pas par la foi de sa propre initiative, elle reçoit, elle accueille la Volonté de Dieu. Le racheté ne force pas la Volonté divine en présentant ses propres sujets de prières, mais, avant même ce qu'il considère comme urgent, il recherche d'abord les priorités de Dieu pour sa vie... !

Le témoignage de la conscience exprime ce qui a été éclairé en elle par Dieu. Ainsi, lorsque l'apôtre Paul donc écrit : « Il m'importe fort peu d'être jugé par vous, ou par un tribunal humain. Je ne me juge pas non plus moi-même, car je ne me sens coupable de rien... » I Cor 4:3. Il n'y a aucune présomption dans les paroles de Paul, au contraire, elles louent Dieu pour l'œuvre purificatrice des péchés opérée par Christ dans sa vie. Cependant, pour bien souligner que cela n'est en aucun cas l'expression de sa propre assurance, l'apôtre conclut en précisant : « ... mais ce n'est pas pour cela que je suis justifié. Celui qui me justifie, c'est le Seigneur... » I Cor 4:4. Un cœur, certes purifié, ne saurait cependant avoir la prétention de tenir pour suffisant son seul témoignage. L'Écriture nous apprend que « c'est par la foi qu'Enoch, le patriarche, fut enlevé pour qu'il ne vît point la mort, et il ne parut plus parce que Dieu l'avait enlevé ; car, avant son enlèvement, il avait reçu le témoignage qu'il était agréable à Dieu... » Hébr 11:5. Le sceau du témoignage particulier de la vie d'Enoch témoignait de sa ressemblance intérieure à Dieu, car en « marchant avec Dieu... » Gen 5:24, Dieu « marchait » avec lui... ! L'Esprit de Dieu enleva donc le patriarche auprès de Dieu, non par la mort « qu'il ne vît point... », mais comme par une « mutation » en lui de la vie spirituelle en vie céleste ! Notre aspiration à ressembler à Dieu se nourrit de l'ardent désir de lui être agréable, et déjà ce désir spirituel a pour effet de nous transformer... !

Ainsi, notre conscience « purifiée des œuvres mortes » Hébr 9:14, rend donc témoignage par l'Esprit de Dieu de l'œuvre libératrice du Sang de Jésus. L'Écriture nous aide à saisir la profondeur de cette réalité spirituelle par les paroles du sage, disant : « Comme dans l'eau le visage répond au visage, dit le sage, ainsi le cœur de l'homme répond au cœur de l'homme... ! » Prov 27:19. Cette parole nous parle d'un « visage », et, cependant, il y en a deux, le visage se reflétant à la « surface de l'eau », « reflet » par lequel l'homme se découvre et apprend spirituellement à se connaître ! Il est aussi question de deux « cœurs », et, cependant, les deux ne font qu'un, unis par la même vie spirituelle reçue de Dieu, qui les a réconciliés avec Lui par Jésus-Christ ! Quand le racheté se penche sur la « surface » de sa conscience où transparaît le tréfonds de son âme, il découvre alors ce que Dieu a changé... et ne cesse pas de changer en lui ! Il en est de même de l'Œuvre de l'Esprit dans les rachetés, dont les cœurs « se répondent » en se révélant l'un à l'autre le témoignage d'appartenir à la même nature spirituelle de la Vie intérieure en Christ... !